



# Sanssac L'Église

Coyac - Driaudes - Eyssac - Farreyrolles - Les Vignes - Le Zouave - Lonnac - Mézeyrac - Vourzac



*Nous vivons  
une crise inédite,  
dans laquelle  
la seule chose prévisible,  
c'est l'incertitude qui suit...*

[www.sanssacleglise.fr](http://www.sanssacleglise.fr)



**Ambulances ROCHE**  
 5 bd Gambetta 43 Le Puy-en-Velay

**04 71 09 04 70**

*L'Atelier des Fleurs*  
**FLEURISTE**  
*Créatrice*

Aérodrome de Loudes - 43320 CHASPUZAC  
 Tél. 04 71 03 85 41 - [latelier-des-fleurs1@orange.fr](mailto:latelier-des-fleurs1@orange.fr) - [Atelier ds fleurs Cristina](https://www.facebook.com/Atelier.ds.fleurs.Cristina)

**Au petit Marché**  
 BAR - TABAC - JOURNAUX

M. Mickaël Soares de Carvalho  
 5, rue centrale  
 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE  
 Tél. 04 71 02 86 32

**BARBALAT**  
 S.A.R.L.

**Maçonnerie  
 Terrassement  
 Charpente**

Contact :  
 Champ rond  
 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE  
 Tél. 04 71 08 63 57  
[sarbarbalat@orange.fr](mailto:sarbarbalat@orange.fr)

**Best-Service**

**DELABRE Pascal**  
 COYAC - 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE  
 06 86 96 23 17  
 04 71 02 66 66  
 Mail : [pascal.delabre4@wanadoo.fr](mailto:pascal.delabre4@wanadoo.fr)

PLOMBERIE  
 CHAUFFAGE  
 SANITAIRE  
 SALLE DE BAINS CLÉ EN MAIN  
 VMC  
 ZINGUERIE  
 MAINTENANCE / ENTRETIEN

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR**

*Baptêmes - Mariages  
 Repas d'associations*

*Volailles  
 Plats cuisinés*

**Maurice Dérail**  
 17, Grande rue  
 43800 ROSIÈRES

04 71 57 41 40 06 74 25 78 87

**GARAGE  
 B. CHOULAT**

Mécanique autos, entretien et réparation  
 toutes marques. Climatisation - Diagnostic

30, route du Puy - 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE  
 En face de l'école  
**Tél. : 04 71 08 00 54** [bernard.choulat@orange.fr](mailto:bernard.choulat@orange.fr)

**SiliGom**  
 Roulez en toute Sérénité

P-Y PNEUS

**Rochette Pierre-Yves**  
 Port. 06 10 52 38 66  
 9, rue du Fataïre - 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE - Tél. 04 71 03 82 80  
 Mail : [rochette.pierre0596@orange.fr](mailto:rochette.pierre0596@orange.fr)  
[siligom.fr](http://siligom.fr)

Menuiserie Industrielle du Velay

Fabrique de pameaux  
 Menuiseries diverses  
 Industrie funéraire

Z.I. Le Martouret  
 43320 Sanssac-l'Église  
 Tél. 04 71 08 60 65 - 04 71 08 60 51  
 Fax 04 71 08 03 87  
[miv.lagarde@wanadoo.fr](mailto:miv.lagarde@wanadoo.fr)

**la bureautique**  
 PHOTOCOPIE SERVICE

**la bureautique**  
 Rachel Garrabos

Photocopie service  
 Copie NB, Couleur  
 Documents scannés et envoyés par mail...

- Affiches, tracts, fax • Rapport de stage, relures
- Impression clé USB, cartes...
- Plastification jusqu'à A2

29, faubourg Saint-Jean - 43000 Le Puy-en-Velay  
 04 71 09 33 98 - [la.bureautiquecopie@orange.fr](mailto:la.bureautiquecopie@orange.fr)

Lundi : 10h - 12h / 14h - 18h  
 Mardi au vendredi : 8h 15 - 12h / 14h - 18h

**Bulletin municipal de SANSSAC-L'ÉGLISE**

Édité par la mairie - Tél. 04 71 08 64 43

**Rédaction, photos, diffusion** : mairie de Sanssac-l'Église - **Chargé de la communication** : Florence Felgines

**Comité de rédaction** : Joseph Boyer, Emmanuelle Chacornac, Marie-Claude Delmas, Claudine Durand, Florence Felgines, Corinne Giraud, Gérard Mazoyer, Rodolphe Méthon

**Conception, compo, impression** : Design Création - 6, bd Joffre - 43000 Le Puy-en-Velay - Tél. 04 71 02 80 57

Dépôt légal à parution

*L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.*

## ☑ Sommaire

### LA MAIRIE

Mot du maire .....	3
Médaille M. BARRÈS.....	3
État-civil.....	4
Conseils municipaux.....	4
Budget primitif 2022.....	6

### LA VIE MUNICIPALE

AD des maires ruraux de France.....	7
Cimetière.....	7
Commémoration 11 novembre.....	8
CCAS.....	8

### LES TRAVAUX

Travaux de Lonnac.....	10
L'entente avec Ceyszac.....	10

### L'ÉCOLE

Des écoliers nourriciers .....	11
Dénonciation du RPI.....	12

### LES ASSOCIATIONS

Yoga.....	12
Les Amis de Fareyrolles.....	13
ACCA.....	13
Comité des fêtes .....	13
ASCCL.....	14
Fil du Vourzac.....	15
Le renouveau de Coyac.....	16

### L'OPPOSITION

Page de l'opposition.....	17
---------------------------	----

### LA PAROLE EST À VOUS

Chantal DUPORT.....	18
Stop mégots.....	18

### LES INFOS PRATIQUES

Vie pratique.....	19
Prévention intoxication monoxyde.....	20
Allo, parents en crise.....	20
Taxe foncière.....	21
Collecte verres et ordures.....	22
Médaille de la famille française.....	23

## Mot du maire ☑

Ce n'est pas encore pour cette fois.

Ce n'est pas encore cette fois que la municipalité et le maire peuvent vous inviter, Sanssacoises et Sanssacois, à échanger nos vœux, à faire le bilan de cette année pleine de notre mandat et à évoquer les projets d'avenir.

Pour ce qui est du bilan et des projets municipaux, nous essayons de vous en tenir informé par le bulletin semestriel tel celui que vous avez sous les yeux, ou par les bulletins express. On ne laisse pas notre vie communale dans l'ombre.

Mais comme nous regrettons de perdre cette occasion pour chacun d'entre nous de nous retrouver, d'échanger de nos nouvelles, de formuler nos vœux, de trinquer à la bonne franquette !!!

Pour autant, se complaire dans le pessimisme ne sert qu'à aggraver la situation et notre moral. Nous sommes dans une crise sanitaire majeure et encore immaîtrisée, mais nous ne vivons ni la peste du Moyen Âge, ni la grippe espagnole des années 1919-1920. Nous disposons d'un arsenal de résistances qu'il nous appartient à chacune et chacun de mettre en œuvre : gestes barrière, tests, vaccinations et encore et toujours gestes barrière.

Alors les vœux de bonne année, cette coutume rituelle, prendra tout son sens, celui de la manifestation de l'intérêt que l'on porte à ses parents, ses amis, ses connaissances, ses semblables, celui de la sympathie, de l'ouverture, du « vivre ensemble ».

Peu importe alors que ces vœux soient échangés par courrier, texto, mails, téléphone, émoji, bulletin municipal ou par le bref choc de deux poings.

Ce sont de tels vœux qu'au nom du conseil municipal, je formule ici, ceux de voir chaque visage illuminé par un sourire de connivence et d'espoir, de confiance et de courage. Des vœux de bonne santé à tous au-delà des difficultés passagères. Des vœux pleins de petits bonheurs dans le quotidien au milieu des siens, de ses amis, dans nos bourgs et hameaux.

Déjà, les jours rallongent et c'est notre avenir qui va s'éclaircir.

Modestement, très modestement, notre équipe municipale va faire ce qui est en ses compétences et ses possibilités pour y contribuer.

J.-Y. BÉRAUD

## Une médaille pour M. Barrès ☑

Le 5 novembre, à Saint-Paulien, en présence du sénateur Laurent DUPLOMB, des conseillers départementaux Marie-Pierre VINCENT et Jean-Marc BOYER et des représentants de la Fédération française des Médailleurs de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, le maire de notre commune, Jean-Yves BÉRAUD a eu l'honneur de remettre à notre concitoyen Michel BARRÈS la médaille d'argent de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.



Cette médaille récompensait à la fois l'implication de M. BARRÈS dans sa pratique en matière de magie comme outil d'animation associative, mais aussi pour son rôle dans le développement de la pratique du vol à voile et des planeurs. M. BARRÈS a formé tant sur le plan théorique, la question des mouvements de l'atmosphère par exemple, que sur le plan pratique du pilotage, nombre de jeunes gens passionnés par ce sport tout en finesse et en silence.

Que Michel BARRÈS en soit encore félicité au nom de toute notre commune.

## ✓ État civil



### NAISSANCES

- Tom PILPAY, 6 janvier, Coyac
- Clara TRINCAL, 27 mars, Coyac
- Ambre PRADIER, 9 mai, Les Vignes de la Bernarde
- Tessio PROUPE, 21 mai, Lonnac
- Léo CHARREYRE, 18 août, Coyac
- Andrée, Julia, Victoire DINIS BERTHOIS, 26 novembre, Lonnac
- Charlie, Gérard, Jean JÉGU, 9 décembre, Sanssac
- Honoré, Baptiste, Amour ROBERT, 13 décembre, Lonnac



### DÉCÈS

- QUEYREYRE Albert, André, Pierre, 12 mai, Vouzac
- MEYRAND Monique, Martine, Marie, née GRANIER, 27 mai, Coyac
- FONTANILLE Jacques, 16 avril, Vouzac
- DOUCE Yvette, Françoise, Eugénie, née BÉRAUD, 9 juillet, Vouzac
- FARGEAU Roger, Auguste, Charles, 16 août, Sanssac
- POWDEROUX Gustave, 12 septembre, Coyac
- JAMON Jean-François, Kléber, 3 octobre, Vouzac
- DUPORT Chantal, Andrée, Marie, née JACQUIER, 19 novembre, Vouzac

### MARIAGES

- Maud CHAZAL et William CHABANON, 13 février



*Sous réserve des informations communiquées à la mairie au 21 décembre 2021.*

## ✓ Délibérations du conseil municipal

L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://sanssacleglise.fr>

### SÉANCE DU 25 JUIN 2021

2021 - 26 : Adoption du procès-verbal des décisions du 28 mai 2021.

2021 - 27 : Vente de la parcelle AE9 à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

### SÉANCE DU 2 AOÛT 2021

2021 - 28 : Création d'un poste d'agent technique saisonnier.

### SÉANCE DU 27 AOÛT 2021

2021 - 29 : Approbation du procès-verbal des décisions du 25 juin 2021.

2021 - 30 : Approbation du procès-verbal des décisions du 2 août 2021.

2021 - 31 : Modification de la délibération 2021-20 concernant le rachat de la parcelle AA116 à l'EPF.

2021 - 32 : Entente intercommunale relative au service de la cuisine en Velay : adhésion de la commune de Vals-près-Le Puy.

## Délibérations du conseil municipal (suite)

- 2021 - 33 : Remboursement de frais engagés pour l'enlèvement d'ordures chez un particulier par l'entreprise HEXADE.
- 2021 - 34 : Frais réels de fonctionnement 2020 de l'école de Sanssac et participation de Saint-Vidal.
- 2021 - 35 : Adoption du règlement intérieur de l'école.
- 2021 - 36 : Adhésion au centre de loisirs de Loudes.
- 2021 - 37 : Vente d'un bien communal à Coyac.

### SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

- 2021 - 38 : Approbation du procès-verbal des décisions du 27 août 2021.
- 2021 - 39 : Procédure de reprise de concessions au cimetière.
- 2021 - 40 : Rapport d'activité 2020 de la SPL du Velay.
- 2021 - 41 : Convention de gardiennage de la parcelle AA84.

### SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2021

- 2021 - 42 : Adoption du procès-verbal des décisions du 24 septembre 2021.
- 2021 - 43 : Approbation du volet financier actualisé pour la construction de la mairie.
- 2021 - 44 : Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics.
- 2021 - 45 : Création d'un CDD saisonnier au service technique pour faire face à une charge de travail importante.
- 2021 - 46 : Retrait de la délibération 2021-37 du 27 août 2021 portant sur la vente d'un bien communal à Coyac.
- 2021 - 47 : Autorisation de mise à enquête publique d'une partie d'un chemin rural à Coyac.

### SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2021

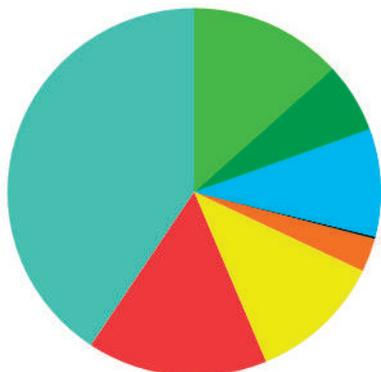
- 2021 - 48 : Adoption du procès-verbal des décisions du 29 octobre 2021.
- 2021 - 49 : Décision modificative n° 1.
- 2021 - 50 : Mandatement des dépenses d'investissements jusqu'au vote du budget 2022.
- 2021 - 51 : Versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS.
- 2021 - 52 : Demande DETR 2022 pour travaux de remise en état et isolation de l'assemblée de Coyac.
- 2021 - 53 : Demande de subventions dans le cadre du Contrat Ambition Région pour l'aménagement de la place du centre-bourg.
- 2021 - 54 : Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau de la DEA du Puy-en-Velay.
- 2021 - 55 : Approbation du rapport de la CLECT du 30 septembre 2021.



# Budget primitif 2022

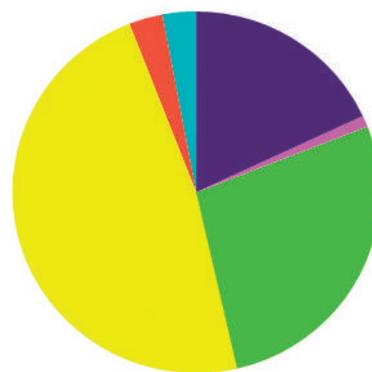
## SECTION FONCTIONNEMENT

**Dépenses : 845 504 €**



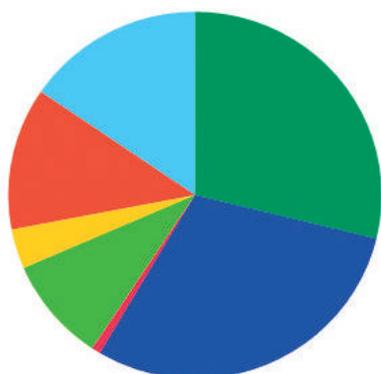
- Charges de personnel et assurance (agents techniques, administratifs et de l'école) : 40,68 %
- Achats (électricité, carburant, fournitures, cantine...) : 15,61 %
- Services extérieurs (maintenance, locations copieur, assurances...) : 11,64 %
- Autres services extérieurs (animations, fêtes et cérémonies, différents frais...) : 2,97 %
- Impôts et taxes (taxes foncière et impôts indirects) : 0,18 %
- Autres charges de gestion (indemnités des élus, subventions aux associations...) : 9,49 %
- Charges financières (intérêts emprunts, dotation aux amortissements) : 6,14 %
- Autofinancement : 13,28 %

**Dépenses : 845 504 €**



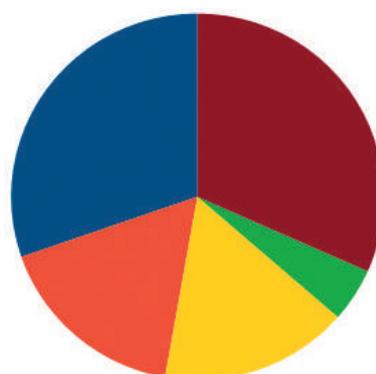
- Atténuation de charges : 2,96 %
- Produits des services (cantine, ménage de la salle...) : 2,96 %
- Impôts et taxes (taxes foncière, taxe sur les pylônes électriques...) : 47,66 %
- Dotations et participations (dotation globale de fonctionnement, TVA...) : 27,36 %
- Autres produits de gestion courante (locations habitation, salle polyvalente...) : 0,99 %
- Autofinancement : 18,07 %

## DÉPENSES SECTION INVESTISSEMENT : 631 615 €



- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 15,48 %
- Emprunt capital : 12,53 %
- EPF (acquisitions foncières) : 3,50 %
- Matériel (alarme garage communal, lame de déneigement, école numérique...) : 9,21 %
- Terrain : 0,79 %
- Bâtiments communaux (école, église, mairie) : 29,67 %
- Voirie communale (Lonnac, Coyac) : 28,82 %

## RECETTES SECTION INVESTISSEMENT : 631 615 €



- Affectation du résultat 2020 : 30,32 %
- Virement de la section de fonctionnement : 16,89 %
- Dotations et subventions diverses : 16,37 %
- TVA (compensation) et taxe d'aménagement : 31,66 %
- Autofinancement : 31,66 %

## Assemblée départementale des maires ruraux de France

Le 23 octobre 2021, notre commune a eu l'honneur d'accueillir l'assemblée départementale des maires ruraux de France, association dont nous sommes membres. Le président départemental Michel ARCIS, a pu présenter le travail fait au sein de l'association concernant l'*Agenda rural*. Celui-ci est un recueil de réflexions et propositions visant à consolider les communes rurales trop souvent oubliées dans les schémas nationaux. On a pu constater que nombre de ces points recoupaient nos préoccupations : difficultés pour trouver un médecin, gestion chaotique de l'implantation de la fibre, de l'accès à la 4G, implantation commerciale, recrutement pour les services à la personne, gestion foncière aléatoire alors que l'on va être soumis à des restrictions très rigoureuses de l'occupation des sols dans le cadre de la loi ZAN, Zéro Artificialisation Nette...

Malgré sa proximité du Puy et son intégration à la Communauté d'agglomération aux compétences de plus en plus prégnantes, notre commune reste rurale par sa taille, sa structure éclatée, son environnement agricole. Cette ruralité reste aussi un mode de vie aspirant à plus de simplicité. Encore faut-il que les communes rurales ne soient pas laissées à l'abandon sur le bord du chemin des facilités modernes et dépouillées de ses pouvoirs décisionnels. Tel est le sens de notre participation à l'AMRF.



### NOUVELLE ÉTAPE DE LA PROCÉDURE

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon entre dans une nouvelle phase.

Le procès-verbal a été effectué en présence de notre maire accompagné de deux adjoints, le 25 novembre 2021.

L'affichage officiel a ensuite été réalisé aux deux entrées du cimetière ainsi qu'à la mairie.

Les familles ont maintenant trois ans pour se manifester et remettre en état leur concession avant que la mairie ne constate la maintenance de l'état d'abandon et ne puisse pratiquer la reprise.

### Cimetière



## ☑ Commémoration 11 novembre 1945



Après une nuit très fraîche, dans un ciel bleu azur au-dessus du clocher de l'église abritant le monument aux morts, le soleil qui brillait sur Sanssac-l'Église faisait oublier le crachin habituel de la mi-novembre. C'était sans doute le signe prémoniteur d'une belle journée qui s'annonçait.

Dans l'atmosphère tiède de cette matinée d'automne, une quarantaine de personnes entourait le maire qui, comme dans toutes les communes du pays, avait invité les habitants pour rendre hommage aux citoyens de la commune « Morts pour la France ». Le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants dont il donnait lecture, nous rappelait que, si « *Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant* », il ne faut surtout pas baisser la garde et notre vigilance.

En effet, s'il serait, bien sûr, tout à fait inapproprié de faire un parallèle entre ces deux époques, il n'est pas non plus illégitime d'être inquiets face aux idées, aux campagnes qui mettent à mal, aujourd'hui, nos valeurs démocratiques de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est la raison pour laquelle, dans son message, Madame la ministre a souhaité que cette « *même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême* » permette également que « *La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021* ».

À l'issue de ce message, et sous le regard attentif des portedrapeaux, anciens combattants, le maire, accompagné d'une conseillère municipale et d'un jeune, déposait une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts avant de demander le respect d'une minute de silence suivie ensuite de la *Marseillaise* reprise collégalement et concluant cette commémoration.

Après avoir remercié les habitants de leur présence, il leur proposait de se rejoindre *Au petit marché* pour prendre le verre de l'amitié.

## ☑ CCAS

### HOMMAGE À CHANTAL

Le CCAS a eu la douleur de perdre en la personne de Chantal DUPORT, un de ses membres très apprécié. Investie au sein de celui-ci depuis de nombreuses années, elle laisse derrière elle un grand vide. Nous garderons d'elle le souvenir d'une personne très attachante, toujours à l'écoute et force de propositions. Son dynamisme et son grand sourire resteront à jamais gravés dans nos mémoires.

Au revoir Chantal.



### LE REPAS DES AÎNÉS : UN MOMENT TANT ATTENDU !

Cette année, après mûre réflexion, les membres du CCAS ont décidé d'organiser le traditionnel repas des aînés. Celui-ci s'est déroulé comme à l'accoutumé, le 11 novembre.

Pour y participer, il fallait avoir atteint le camp des septuagénaires ou être le compagnon, la compagne, le mari ou l'épouse de l'un d'entre eux ou d'entre elles.

Après la matinée du souvenir, place à l'après midi des souvenirs. C'est plus de 110 convives qui, après avoir montré patte blanche avec le pass sanitaire obligatoire, ont pris place autour des tables dressées et décorées par quelques âmes d'artiste du CCAS.

L'occasion pour chacun et chacune de se voir, revoir, reparler du bon vieux temps que les jeunes de 20 ans ne peuvent pas connaître. Tous et toutes on fait honneur au succulent repas préparé et servi par Raphaëlle ROCHER et son équipe.



## CCAS (suite)



Non seulement le repas était délicieux, mais en plus, Betty et Jeff ont su créer une atmosphère agréable et joyeuse pour l'accompagner. Tout au long du repas, les deux animateurs ont su faire partager leur répertoire et entraîner les convives, des étoiles plein les yeux, sur la piste de danse au fil d'une musique et

des chansons leur rappelant sans doute quelques jardins secrets !

Finalement, cette journée du 11 novembre qui avait commencé avec un beau soleil dans le ciel s'est terminée également avec un beau soleil dans les têtes.

Merci à tous les convives qui ont contribué à la réussite de cette journée et merci aux élus et bénévoles du CCAS qui l'ont organisée.



### ILS ONT RECOMMENCÉ !!!

Nos petits écoliers de l'école Michel-Pignol ont à nouveau voulu témoigner de leur tendresse vis-à-vis de nos aînés.

Pour cela, ils ont colorié avec beaucoup de ferveur et de motivation, les sacs des colis distribués aux 40 de nos aînés qui ne s'étaient pas inscrits au repas du 11 novembre et qui pouvaient y prétendre ayant atteint les 80 ans.

L'année dernière, beaucoup de nos anciens avaient communiqué leur joie par des petits mots ou lettres adressés aux enfants.

Un témoignage touchant de partage entre ces deux générations.



## Travaux de Lonnac



Avant

En 2019, l'équipe municipale de Gilbert PEYRET avait entrepris la réfection de l'axe principal, en piteux état, qui traverse Lonnac. Tous les candidats aux élections voyaient dans ces travaux l'occasion d'enterrer les réseaux secs. La nouvelle équipe, avant même son installation, a demandé à l'entreprise Broc d'étudier la réfection de la rue de la Combe et de la rue de la Croix, ainsi que de l'impasse des Esclops après que le syndicat d'énergie de la Haute-Loire ait assuré l'enterrement des réseaux électriques et de communication téléphonique. Bien sûr, la crise Covid a retardé les travaux, mais aussi la découverte de passages d'eaux souterraines, de conduites anciennes écrasées, de rochers affleurants qui ont obligé l'entreprise à faire preuve d'ingéniosité.



Après

Les travaux initiaux de l'ordre de 70 000 €, en partie subventionnés, ont donc nécessité une rallonge de 50 000 €, mais le résultat est là : les toiles d'araignées ont disparu du ciel, l'éclairage public est revu avec de nouveaux et beaux supports, les bas-côtés sont traités pour absorber les eaux de pluie et sont herborisés. Les écoulements ont été étudiés avec l'expérience des riverains... et quelques fois sous de gros orages ! Le traitement de surface de l'ensemble des rues est constitué d'un tri-couches et l'axe principal, de plus grande circulation, sera enrobé après stabilisation du sol.

Reste des aménagements en marge, comme l'embellissement d'un bien de section qui a déjà vu l'intervention des enfants de l'école qui y ont planté des arbres fruitiers.

## L'entente avec Ceysnac

Une passerelle franchissant le ruisseau de Farreyrolles ne permettait plus le passage des marcheurs à pieds secs entre nos deux communes : constituée de poteaux en ciment, certains avaient glissé dans le cours d'eau. Il était nécessaire de les repositionner tout en confortant la culée qui s'était affaissée côté Sanssac. Une collaboration s'est imposée naturellement entre les équipes municipales et techniques des deux côtés. Les échanges ont permis de projeter d'autres collaborations sur des travaux à la limite de nos deux communes ou même l'achat et l'utilisation de matériel.



Grâce à Serge, Gilles, Jean-Pierre et Francis, un parcours de promenade est ainsi rétabli et permet, depuis le lotissement du Redouva, de rejoindre le communal de Sénilhac ou le golf et de revenir par le chemin de Jules-Vallès ou par Chadenac.



## Des écoliers nourriciers du futur



Avec le soutien de la municipalité et de son équipe technique, mesdames GODCHAUX et MARCOUX, maîtresses de CM1-CM2 et CE1-CE2 de l'école Michel-Pignol, ont conduit jeudi dernier leurs élèves sur un terre-plein au pied du hameau de Lonnac.

Avec l'appui de M. BESSON des *Jardins fruitiers*, les élèves ont activement participé à la plantation de pommiers et mirabelliers, arbres issus de souches adaptées à nos contrées. Ils savent que le résultat et la production ne seront pas pour demain. Mais devenir un « grand » est aussi affaire de nombreuses années et de quelques efforts. Par la plantation de ces arbres, les élèves ont manifesté leur confiance en leur propre avenir.

Avec l'appui de leurs maîtresses, puis par eux-mêmes, ils suivront la croissance de leurs arbres, en prendront soin et bientôt en profiteront.

Ils apprendront ainsi concrètement qu'ils peuvent devenir responsables de leur alimentation future, et donc pour cela, respecter la nature.

L'aménagement de l'esplanade se poursuivra par la mise en herbage et la plantation de haies en bordure.

Ainsi ce terre-plein depuis bien longtemps à l'abandon va pouvoir devenir un lieu de détente, mais aussi un lieu d'abondance : un pas vers un circuit court, ultra-court et collectif.



## ☑ Dénouciatiun du RPI

*RPI : regroupement pédagogique intercommunal par Saint-Vidal*

Profitant de la période de vacances de fin d'année, la commune de Saint-Vidal nous a fait savoir qu'elle dénonçait l'accord de regroupement pédagogique qui liait nos deux communes autour de l'école. Cette convention permettait à 31 enfants (en 2021) des hameaux de Grazac et Chazelles de bénéficier d'une école de bonne renommée et au plus près de chez eux, notre école Michel-Pignol.

Nous avons calculé le coût par enfant supporté par la commune de Sanssac pour cette école. En 2020, cela représentait 1 800 €. Investir dans l'éducation de nos enfants est un devoir légal et moral. Et c'est un plaisir de voir ainsi prospérer ceux qui sont notre avenir.

Mais chaque commune porte cette obligation pour ses enfants.

En début d'année 2021, la commune de Saint-Vidal ne contribuait pour ses enfants qu'à hauteur de 500 €, laissant le reste, soit 1 300 €, à la charge des contribuables de Sanssac soit pour 2020, une somme de 32 000 € déboursée sur le budget de Sanssac pour le compte de Saint-Vidal.

Dès le début de l'année nous sommes intervenus pour faire évoluer cette situation, reprenant en cela des demandes déjà formulées par les précédentes équipes municipales. Mais notre partenaire n'a jamais voulu aller au-delà de 600 € par élève pour, au final, dénoncer le regroupement pédagogique.

Notre commune regrette vivement cette rupture basée sur le seul fait que le RPI n'a plus « d'avantages » pour Saint-Vidal, comme si la question de l'éducation de nos enfants ne devait être qu'affaire d'avantages. Nous avons saisi le préfet de cette question car c'est lui l'autorité compétente en matière de difficultés intercommunales sur ce thème de l'école « communale ».

## ASSOCIATIONS

### ☑ Le yoga de Sanssac-l'Église



Le yoga a débuté sa saison le 15 septembre dans des conditions quasiment normales et avec quelques contraintes : pass sanitaire et respect des gestes barrière.

Tous les mardis, de 19 h 30 à 21 h, les 37 adhérents, de tout âge mais majoritairement féminins, se retrouvent dans la salle socioculturelle de Sanssac, autour de leur maître Daniel BOUDOUL.

Les séances sont très suivies, signe de la qualité de l'enseignement et des bienfaits que procurent la pratique qui allie travail de souplesse, exercice de respiration et maîtrise du mental.

L'assemblée générale s'est tenue le 5 octobre, après le cours, à l'ordre du jour :

- Le bilan moral et financier 2020-2021, très succinct puisque la saison a été très chaotique, et avec 12 séances, les cotisations n'ont pas été encaissées.
- Le renouvellement partiel du bureau, avec deux nouveaux membres.  
Laurie ROUYEYROL, présidente ; Marie CHAUSSENDE, vice-présidente ; Martine CHABANON, trésorière et Éliane CHOULAT, secrétaire.

Habituellement, nous partageons la galette en janvier, mais cela risque d'être cette année encore annulé, mais espérons faire la sortie en fin de saison. En effet, ces événements sont importants afin de renforcer les liens entre les membres.

L'association a été très triste, à l'annonce du décès de Chantal DUPORT, pratiquante depuis la création du club et secrétaire pendant de nombreuses années. Nous avons une pensée particulière pour Alain, son époux et ancien trésorier, et lui témoignons notre sympathie et notre soutien dans cette dure épreuve.



## Les Amis de Fareyrolles

Le dernier week-end d'août était bien plus calme que ces dernières années, *Les Amis de Fareyrolles* ont essayé de maintenir le rendez-vous. Malgré cette période très particulière, une vente de pizzas était proposée.

Les pizzas étaient préparées par le restaurant *L'Escale* de Chaspuzac.

Nous vous remercions pour votre investissement et votre soutien.

Nous comptons sur vous pour notre rendez-vous du printemps : la vente de tripes.

On vous dit à bientôt et prenez soin de vous.



Ce ne sont pas moins de quatre-vingt dix agrainoirs qui sont remis en état et approvisionnés, ce qui représente quelques neuf cents kilos de blé, pour que les oiseaux puissent passer l'hiver dans de meilleures conditions.

Le président remercie l'ensemble des bénévoles qui consacrent un peu de temps à la vie constructive de l'ACCA, ainsi qu'à tous les agriculteurs qui nous permettent de réaliser cet agrainage dans la bonne entente.

Merci à tous.

*Le président, Alain DANCE*

## ACCA

### DU NOUVEAU CHEZ NOS CHASSEURS.

Après avoir été à la tête de l'ACCA pendant quinze années, le président Jo AGRAIN a décidé de passer la main.

Lors de l'assemblée générale un nouveau bureau a été élu :

- président : Alain DANCE,
- vice-président : Gilles VARNET,
- trésorier : Antoine DURANTON,
- secrétaire : Hervé DAVAL.

En cette période hivernale assez marquée, le président et toute l'équipe sont à pied d'œuvre sur le terrain pour agrainer les perdreaux.



## Comité des fêtes

### SOIRÉE BEAUJOLAIS

L'appel du 18 novembre 2021, jour de l'arrivée du Beaujolais nouveau, a suscité beaucoup d'engouement et une centaine d'amateurs étaient au rendez-vous pour fêter l'arrivée du vin nouveau.

Il faut dire que le millésime 2021, affecté par le gel tardif du printemps dernier et la météo pluvieuse de l'été, était « plus léger » que celui des années précédentes.

L'élixir a, bien sûr, été le centre d'intérêt de la soirée, mais c'était surtout une belle occasion pour se retrouver entre amis et passer une soirée chaleureuse et conviviale autour d'un casse-croûte très apprécié.

Par les temps qui courent, ce genre d'occasion est devenu trop rare et il est important de profiter au maximum de ces moments privilégiés qui procure le plaisir simple, mais indispensable des rencontres et échanges que l'on peut connaître au cours d'événements comme celui-ci.

En souhaitant que chacun ait passé une belle soirée, le comité des fêtes remercie tous les participants qui, par leur présence, ont contribué à la réussite de cette rencontre et donne rendez vous à tous pour une prochaine manifestation.

Tous nos vœux pour l'année 2022.



Après une saison chaotique qui nous a privés de moments de partage, l'ASCCL a lancé son programme culturel et sportif entre contraintes et contretemps. Malgré les aléas, la plupart des activités ont été proposées en l'état ou adaptées. Un cours de musique est même venu compléter l'offre et le voyage au Mont Saint-Michel fait à nouveau parler de lui !

Comme toutes les structures et associations de loisirs et de convivialité, l'ASCCL a mis en place le pass sanitaire pas toujours bien accepté...

Les adhérents de la saison passée ont vu leur cotisation reconduite et ils ont bénéficié d'un avoir pour participer à une activité en 2021-2022.

Le patchwork, la conversation anglaise, le badminton, la zumba se déroulent sans changement et ont retrouvé une grande partie de leurs participants.

Jo BOYER a repris les cours d'informatique qui se tiennent désormais à Vourzac.

C'est dorénavant Mathilde ALLEMAND qui anime la troupe de danse enfants avec beaucoup de dynamisme, après la disparition brutale d'Alexandra RICHARD. Les cours se tiennent le mardi soir à la salle des fêtes de Loudes.

En consolidant son partenariat avec l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique), l'ASCCL a pu proposer un cours de gym enfants assuré par Cyrille CHAREYRON, les vendredis soir à Chaspuzac

Nadine BOYER a donné son dernier cours de peinture mardi 7 décembre. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouveaux projets. Nous recherchons une solution alternative pour relancer le cours de peinture.

Malgré cette période maussade, une nouvelle activité est proposée au sein de l'association : Cyrille NOTARNICOLA donne des cours de guitare, le jeudi au local des associations à Loudes.

Notre présidente, Pierrette TESTUD, s'emploie à réorganiser le voyage au Mont Saint-Michel, annulé l'an passé. Il sera proposé du 15 au 19 mai 2022, sous réserve de nouvelles restrictions. Un préprogramme est d'ores et déjà disponible.

En cette fin de trimestre, les retours des différentes activités sont plutôt positifs et chacun veut croire en une année 2022 plus détendue.

Candice Emery

Ferme Aquacole des Eaux du Vourzac  
 vourzac@orange.fr  
 04.71.09.43.84



## Le Fil de Vourzac

### FÊTE DES AMIS DE VOURZAC



Quel bonheur de se retrouver après plus de six mois sans activités. Le samedi 3 juillet, les amis de Vourzac se sont réunis autour de plats préparés par chacun et comme d'habitude, ce ne fut pas journée « régime ». Malgré le temps maussade de l'après-midi, nous avons pu manger à l'extérieur ce qui était rare cette année, au vu de l'été humide que nous avons eu. Un bon moment de partage et de convivialité.



### VISITE DE LA CHAPELLE D'AIGUILHE ET HÔTEL DES LUMIÈRES

Même si la proximité de la ville du Puy-en-Velay nous permet de visiter son riche patrimoine, le faisons-nous ?

Pas forcément. C'est pourquoi, le samedi 26 septembre, accompagnés par notre guide Gérard, nous avons découvert les secrets de la chapelle dédiée à Saint-Michel. Perchée au sommet de son neck, elle a été consacrée par l'évêque Godescalc en l'an 961. Après l'effort (ascension de plus de 260 marches), le réconfort, un bon repas nous attendait à l'Écu d'or.

L'après midi, nous nous sommes rendus à l'Hôtel des lumières. Les spectacles *Jusqu'au cœur de la terre*, *Les Lumières impressionnistes* et enfin *Compostella, la chapelle en lumière*, nous ont entraînés vers un voyage enchanteur où la technologie nous donne le meilleur.



## ✓ Le Fil de Vourzac (suite)

### REPAS SOUPES

La dernière activité de l'année s'est déroulée le samedi 11 octobre. Notre traditionnel repas soupes, annulé l'an dernier, a pu se dérouler cette année. Ce fut un bon moment, même si nous avons de plus en plus de mal à mobiliser les villageois.



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est déroulée le samedi 29 novembre. Après approbation du bilan moral et financier, ce fut le moment de prévoir les projets pour 2022, si la pandémie nous le permet.

- repas tripes (si les conditions sanitaires sont propices) le 16 janvier ou 20 mars,
- pas de course pédestre,
- voyage en Charente les 26, 27, 28, 29 mai (Ascension),
- fête des Amis de Vourzac le 2 juillet 2022 ,
- sorties culturelles : plusieurs idées sont en discussion (La Chaise-Dieu, musée de la Mine à Saint-Étienne, musée de la Dentelle à Retournac, journée tir et repas à Beaulieu),
- rénovation du lavoir, une journée sera prévue au printemps afin de désherber en vue d'une éventuelle réfection (le patrimoine bâti est un élément essentiel de notre environnement).

### APRÈS-MIDI DÉCO DE NOËL

Samedi 11 décembre, une poignée d'adhérents s'est réunie afin de fabriquer des décorations pour Noël, ceci sous la houlette de Marie-France BARRÈS.

Nous avons sorti nos pinceaux, les peintures rouges, blanches, dorées afin de décorer nos petits rondins de bois qui sont devenus de magnifiques Pères-Noël.

Puis, ce fut au tour des couronnes de l'Avent, les rubans valsèrent tout autour des couronnes de paille.

Après avoir partagé la bûche, nous nous sommes séparés en nous promettant de renouveler l'expérience l'an prochain.



## ✓ Le renouveau de Coyac

Le 3 juillet a eu lieu la fête du village sur le terrain de boules. La journée a débuté sous la pluie, inquiétant les organisateurs mais heureusement, à l'heure du rendez-vous, le soleil était de la partie. Une soixantaine d'adultes et de nombreux enfants ont pu se régaler avec les salades composées, fromages et tartelettes sans oublier le fameux jambon braisé qui avait doré de longues heures sur le tourne-broche artisanal.

La soirée s'est ensuite poursuivie dans la bonne humeur et en musique, sans oublier le traditionnel feu de la Saint-Jean !



## Le renouveau de Coyac (suite)

Le 26 septembre avait lieu la vente de pain et de pizzas cuites au four banal. Une cinquantaine de pizzas et une trentaine de pains ont été façonnés et cuits par notre boulanger local. Sous un beau ciel bleu, cette opération a été une fois de plus un succès et nous espérons renouveler l'opération en 2022.



En attendant, les membres du Renouveau de Coyac vous présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.



## OPPOSITION

### Le mot des élus de la liste "Bien vivre à Sanssac"

Un petit mot sur la nouvelle mairie.

Lors de la réunion publique, il nous avait été annoncé l'existence d'un chiffrage de remise aux normes de l'actuelle mairie, d'un montant équivalent au coût du nouveau bâtiment (pour rappel 1 000 000 €), et que celui-ci avait été présenté au conseil municipal.

Nous ne l'avons jamais vu !

Le montant total des travaux de la nouvelle mairie ne comprend pas l'aménagement du mobilier intérieur (tables, chaises, matériel informatique et téléphonique, etc.) et celui-ci n'a toujours pas été chiffré.

Une promesse phare de l'actuelle majorité lors de sa campagne était la rénovation de la place du bourg.

Celle-ci passe après la nouvelle mairie maintenant !

Le montant prévisionnel des travaux était de 350 000 €, il est actuellement de 590 000 € !

Quelques mots sur notre école.

Déjà, cette année notre école a perdu 1 classe au jeu des calculs du nombre d'élèves, sans que la délégation de la mairie arrive à se faire entendre de l'académie.

Hors, la mésentente au sujet de la rétribution due par élève entre la mairie de Saint-Vidal et de Sanssac dure depuis de nombreuses années, sans qu'un accord n'ait jamais pu être trouvé. La préfecture vient d'annoncer que la mairie de Saint-Vidal dénonçait le RPI (regroupement pédagogique intercommunal), aucun des deux maires ne voulant céder.

Quelles seront les conséquences ? Tarif cantine plus cher et garderie payante pour les élèves de Saint-Vidal ? Départ massif de ceux-ci pour d'autres écoles ? Fermeture d'une nouvelle classe ? Cela fait des années que la brouille couve, mais ce combat de coqs laissera des plumes dans notre école.

En fonction de l'évolution, il faudra réfléchir au sein du conseil municipal au remplacement d'une ATSEM suite à son départ à la retraite, sachant qu'il devrait rester deux classes de maternelle et que son non-remplacement se ferait lourdement sentir.

Autre sujet d'inquiétude pour nous, élus de la liste *Bien vivre à Sanssac*, l'avenir de l'ancienne école de Farreyrolles semble bien incertain. Parmi les pistes envisagées, une vente de ce bien n'est pas exclue par l'actuelle majorité.

Vous pouvez compter sur nous pour rester attentif et vous tenir informé.

Toujours sur Farreyrolles, la création d'un réseau d'assainissement est toujours d'actualité même si, à ce jour, aucune date n'est programmée du côté de la DEA. Rien n'est non plus prévu du côté de la mairie au niveau budget qui pourrait être conséquent si, comme nous le souhaitons, nous profitons de ces travaux pour enfouir les réseaux secs (électricité, téléphone).

Notre commune est riche de nombreux chemins agréables à parcourir que ce soit à pied ou en vélo, bien sûr, mais aussi à cheval, et ceux-ci ne demandent qu'à être mis en valeur et entretenus. Nos agents font leur maximum et nous les en remercions, cependant, le manque de moyens se fait cruellement sentir.

La fibre optique est bien arrivée à Sanssac même si nous sommes encore nombreux à ne pas nous en être aperçus, celle-ci aurait-elle fait une pause à la mairie ? Nous aimerions avoir quelques nouvelles.

Malgré ces temps troublés, nous tenons à vous souhaiter une très bonne santé et une très bonne année 2022.

Corinne GIRAUD, Cyrille JACQUES, Stéphane GUILHOT

Pour nous joindre : [bienvivreasanssac@gmail.com](mailto:bienvivreasanssac@gmail.com)

## ☑ Chantal Duport

Mercredi 17 novembre ont eu lieu les obsèques de Chantal DUPORT.

Âgée de 70 ans seulement, elle a mené un combat remarquable contre sa cruelle maladie.

Après leur arrivée en Haute-Loire, avec Alain, ils s'installent sur la commune de Sanssac-l'Église. Deux enfants, Nathalie et Christophe, viennent enrichir ce couple fort sympathique.

La vie professionnelle de Chantal se déroule au Puy-en-Velay comme assistante sociale. Ce n'est pas une profession qu'elle avait choisie par hasard, car elle disposait naturellement de toutes les qualités requises. Sa gentillesse, son écoute, sa capacité à conseiller, à guider, la conduisaient tout naturellement à aider les autres. Chantal était une personne avec qui l'on prenait du plaisir à échanger, dialoguer, partager...

À l'heure de la retraite, elle a poursuivi son investissement en mettant, une fois de plus, son expérience et ses qualités au service des autres. Le CCAS de la commune peut largement en témoigner, au même titre que plusieurs autres associations (yoga, marche, Fil du Vourzac, chorale du Pays du feu). Elle s'était également fortement investie dans la comédie musicale *Ça c'est Paris*, portée par la dynamique troupe locale *Tous en Scène*.

Chantal laisse un grand vide et le souvenir d'une personne remarquable. Celles et ceux qui l'ont côtoyée mesurent aujourd'hui la chance qu'ils ont eue, de la rencontrer et d'avoir pu partager des instants si précieux.



## ☑ Stop mégots

Si vous êtes fumeur et que votre mégot finit dans le caniveau une fois la cigarette terminée, cet article est pour vous.

Environ 140 000 mégots sont jetés chaque seconde dans le monde, soit environ 4 500 milliards chaque année. Il s'agit tout simplement du déchet le plus commun sur terre. Non biodégradable et toxique, il représente une importante source de pollution.

Un seul mégot peut polluer environ 500 litres d'eau ! Alors STOP !

« La force ne vient pas d'une capacité physique mais d'une volonté indomptable ».

GANDHI

Bernadette FAYARD



## ☑ Nouveauté : rubrique ouverte

Nous vous proposons de prendre la parole dans nos futurs bulletins municipaux.

Cette rubrique est ouverte à tous : envoyer vos articles en mairie sur des sujets qui vous tiennent à cœur et que vous souhaitez partager.

Ils seront examinés par la commission de la communication pour validation avant parution.

### APPELS AUX FUTURS ANNONCEURS

Si vous êtes artisan ou commerçant et que vous souhaitez faire de la publicité dans le bulletin municipal, adressez-vous en mairie pour connaître les modalités.

## Infos pratiques



### VIE PRATIQUE

#### Mairie

Du lundi au vendredi : 8 h - 12 h

**04 71 08 64 43** - mairie.sanssac@orange.fr

Site internet : [sanssacleglise.fr](http://sanssacleglise.fr)

**Rencontre avec les élus sur rendez-vous tous les jours de la semaine**

**Bibliothèque** (à côté de la mairie)

Mercredi : 14 h - 15 h

**Déchetterie** (zone de Fataïre)

Lundi au samedi : 9 h - 12 h • 14 h - 17 h -

Dimanche : 9 h - 12 h

**04 71 08 06 84**

**Transport à la demande**

Réservation impérative auprès de la boutique TUDIP au **04 71 02 60 11**.

Le prix est de 1,50 € par trajet.

Le mercredi : aller : 14 h 15 - retour : 17 h 45

Le samedi : aller : 8 h 45 - retour : 12 h 15

Arrêt desservi : mairie

**Taxi GRILLE : 04 71 74 28 10 - 06 26 47 71 78**



### EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE

**3 défibrillateurs sont installés sur la commune :**

- Mairie
- École de Farreyrolles
- Salle socioculturelle



### NUMÉROS UTILES

#### Cabinet infirmier

(Farreyrolles)

**04 71 08 64 53**

**Ostéopathe Loïc VIGOUROUX**

(Farreyrolles)

**09 51 42 86 90 - 06 44 33 81 97**

**Assistante sociale du secteur :**

M<sup>me</sup> QUINTIN : **04 71 07 41 80**

**Police : 17**

**Pompiers : 18**

**SAMU : 15 et 112**



### COMMERCES

**Boulangerie-Pâtisserie :**

M<sup>me</sup> et M. DISSEIX - **04 71 03 41 45**

**Bar tabac Au petit marché :**

Mickaël SOARES - **04 71 02 86 32**

**EDF panne secteur : 09 72 67 50 43**

**DEA : 04 71 06 62 72**

## ✓ Prévention intoxication au monoxyde de carbone

Depuis début octobre, 14 intoxications au monoxyde de carbone ont été signalées dans la région dont 2 cas en Haute-Loire (données au 8 novembre 2021).

Les intoxications au monoxyde de carbone sont principalement dues au dysfonctionnement d'appareils de chauffage, à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage d'appoint ou d'un groupe électrogène, ou encore, lorsque les aérations du logement sont obstruées.

Chaque hiver, une centaine d'épisodes d'intoxications accidentelles au monoxyde de carbone (CO) sont signalées dans la région. Ce sont environ 300 personnes intoxiquées, dont la majorité est conduite vers un service d'urgence hospitalier. Chaque année, plusieurs décès sont constatés.

Ces accidents sont évitables !

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié.



**FAITES  
VERIFIER  
ET ENTREtenir**  
avant l'hiver  
vos installations  
de chauffage, eau chaude  
ventilation...

**AÉREZ**  
au moins  
10 minutes  
par jour

**RESPECTEZ**  
le mode d'emploi  
des appareils à combustion  
(chauffages d'appoint,  
groupes électrogènes,  
appareils à gaz...)

### LE MONOXYDE DE CARBONE



Les intoxications  
au monoxyde de carbone  
concernent tout le monde...  
Les bons gestes  
de prévention aussi.

- Tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

## Allo, parents en crise ✓

### ÉCOUTER - ÉCHANGER - ACCOMPAGNER FAMILLES ET PROFESSIONNELS

« Ma fille de 17 ans passe des heures sur son portable et ne partage plus rien en famille. Comment réagir ? »

« J'ai empêché mon fils de 15 ans de sortir ce week-end. Il a tout cassé dans sa chambre. Que dois-je faire ? »

« Ma fille de 7 ans me parle beaucoup de la mort. Est-ce normal ? »

« Mon beau-fils de 21 ans ne fait rien de ses journées et devient un vrai tyran à la maison. Nous n'en pouvons plus ! »

« Mon fils et ma belle-fille m'empêchent de voir mes petits-enfants. Quels sont mes droits ? »

**Allo, parents en crise, 0 805 382 300**, permet d'aborder de nombreuses questions liées à la parentalité et à la vie familiale. Quel que soit l'âge de l'enfant concerné, quelle que soit la difficulté rencontrée, l'important est de trouver quelqu'un à qui parler !

L'équipe de psychologues, conseillères conjugales et familiales et travailleurs sociaux est joignable **du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 20h et le samedi de 10h à 13h**.

**Allo, parents en crise** vous garantit une écoute sans jugement et dans l'anonymat, communique des informations pour vous aider à comprendre ce que vous vivez et propose une orientation si besoin.

Cette ligne d'écoute généraliste s'adresse aussi bien aux parents qu'aux autres membres de la famille et aux professionnels qui rencontrent des difficultés dans leur pratique ou lors de l'accompagnement de certaines familles.



# Taxe foncière : calcul, paiement et exonération



**La taxe foncière est un impôt local à la charge des propriétaires de biens immobiliers servant d'habitation ou à usage professionnel. Comment est-elle calculée ? Quels sont les actifs fonciers assujettis ? Existe-t-il des cas d'exonération ?**

La taxe foncière est un impôt collecté chaque automne par l'État et reversé aux collectivités locales. Ce prélèvement leur permet de financer les équipements collectifs et les services dispensés aux administrés (entretien de la voirie, financement des équipements sportifs, subvention de la cantine scolaire...). L'État conserve toutefois une petite part des recettes en dédommagement des frais de gestion occasionnés par la collecte et le reversement de cet impôt. Les propriétaires d'un logement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition sont redevables de la taxe foncière au titre de ce bien.

## CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE

Tous les administrés ne paient pas le même montant de taxe foncière. Son prix dépend du type du bien, de sa surface et ses équipements, ainsi que des taux d'imposition propres à chaque municipalité et département. En revanche, les règles de calcul sont les mêmes pour tous.

Pour calculer le montant de la taxe foncière, les services des impôts s'appuient sur la valeur locative cadastrale. Il s'agit d'un loyer théorique annuel que pourrait appliquer le propriétaire s'il louait le bien. Pour tenir compte de l'évolution des prix de l'immobilier, l'administration fiscale applique ce qu'elle appelle un « coefficient de revalorisation amalgamé ». Ce coefficient, réévalué chaque année, est le même pour toute la France. Il est indexé sur l'évolution des loyers.

La valeur locative cadastrale peut aussi évoluer au fil des années si le propriétaire effectue des travaux importants : agrandissement, construction d'une piscine, d'un garage, d'une véranda, etc.

Une fois cette valeur locative actualisée fixée, l'État applique une déduction forfaitaire de 50 % pour les propriétés bâties et de 20 % pour le non bâti. C'est sur cette somme que s'appliquent les taux d'imposition.

Il y a en effet plusieurs taux d'imposition car chaque collectivité territoriale (commune, intercommunalité, établissement public de coopération intercommunale et département) fixe et applique son propre taux. Ces taux d'imposition ne sont pas liés au niveau de revenus des contribuables, mais dépendent de la politique définie par chaque collectivité. **Comme elle s'y est engagée en 2020, la municipalité de Sanssac-l'Église n'a pas augmenté son taux d'imposition.**

## LES CAS D'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE

Certains propriétaires, en fonction de leurs ressources, de leur âge et de la nature de leur bien ne sont pas redevables de la taxe foncière. Ces exonérations peuvent être ponctuelles, définitives, partielles ou totales.

## LES BIENS ET PROPRIÉTÉS EXONÉRÉS

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, peuvent être exonérés :

- Les constructions nouvelles, reconstructions et ajouts de construction, pendant 2 ans.
- Les logements anciens ayant subi des travaux d'économie d'énergie, pendant 5 ans.
- Les logements neufs avec un label Bâtiment basse consommation énergétique BBC 2005, pendant 5 ans.
- Les logements neufs faisant l'objet d'un contrat de location-accession, pendant 15 ans.
- Les meublés de tourisme, les chambre d'hôtes en zone de revitalisation rurale, de façon permanente.
- Les logements à la location inoccupés, à condition que la vacance soit subie et dure depuis au moins 3 mois.
- Les logements proches d'un site Sévésou ou à proximité d'un plan de prévention des risques technologiques, de façon permanente.
- Les locaux d'une jeune entreprise innovante créée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pendant 7 ans.
- Les locaux d'une entreprise en difficulté repris par une entreprise nouvelle, pendant 2 à 5 ans.
- Une exploitation agricole si elle est productrice de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les exonérations possibles concernent principalement les terrains protégés (site Natura 2000), les terrains agricoles en production biologique ou les forêts sous conditions.

## LES PROPRIÉTAIRES EXONÉRÉS DE TAXE FONCIÈRE

Sous conditions, certains propriétaires peuvent également être exonérés en totalité du paiement de la taxe foncière pour leur habitation principale. Ne sont ainsi pas redevables de la taxe foncière :

- Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi).
- Les contribuables âgés de plus de 75 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'imposition, dont le revenu fiscal de référence (RFR) est inférieur à un seuil prédéfini.
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), dont le revenu fiscal de référence (RFR) est inférieur à un seuil prédéfini.

Autre condition à respecter pour profiter de l'exonération sur la résidence principale : le bénéficiaire doit vivre seul, ou avec son conjoint, ou avec des personnes à charge, ou avec des personnes titulaires de la même aide, ou avec toute autre personne si elle respecte le plafonnement de ressources évoqué plus haut.

## ✓ Collecte verres et enlèvement des ordures

Il existe plusieurs points de dépose des verres usagés sur la commune :

- parking du cimetière,
- bord de la D590 au Zouave (délaissé des Vignes),
- place du Planit à Vourzac,
- plaine de Vourzac au haut de Farreyrolles,
- déchèterie.

Des emballages en verre non triés entraînent pour la collectivité, un surcoût de 248 euros/tonne.

Avec 44,24 kg par an et par habitant, la collecte sur la commune de Sanssac est en progression constante depuis quelques années, avec des performances au-dessus de la moyenne de 30,45 kg du territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV).

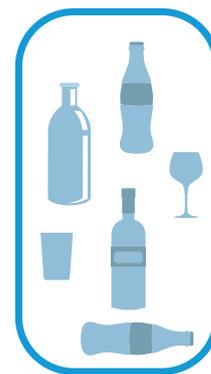
C'est 1,5 fois de plus, et comme ce n'est pas dû à une consommation élevée mais au civisme des habitants, et bien qu'une dépose soit destinée à 300 habitants, le service d'enlèvement de la CAPEV n'a pas hésité à rajouter des points à notre demande : route des Combelles au bourg et sur la zone du Fataïre. Une autre colonne de collecte sera installée à Coyac au niveau de la rue de la Gire.

### QUELQUES CONSIGNES DE TRI (seuls les emballages en verre sont à recycler) :

- Les bouteilles et flacons en verre (débarrassés de leurs bouchons) : vin, bière, jus de fruit, sirop, huile, vinaigre...
- Les pots en verre (débarrassés de leurs couvercles) : confiture, cornichons, salade de fruits, câpres, moutarde, mayonnaise, olives, sauce tomates...

En revanche, elle ne doit pas être utilisée pour le dépôt de : verres à boire, plats en pyrex, vaisselle, vitres, ampoules...

**Il est également strictement interdit de déposer des cartons et des encombrants au pied des colonnes à verre. Ces déchets doivent être déposés en déchèterie. Leur dépôt engendre une perte de temps et des coûts pour que la commune assure le nettoyage.**



VERRES



Pour les ordures ménagères, la CAPEV met à disposition des habitants des bacs, à raison d'un pour 4 maisons, et un bac jaune pour les déchets recyclables. Les emplacements sont définis par le service compétent en concertation avec la commune qui pose progressivement des encarts pour des questions esthétiques, de propreté et de sécurité.

Quand un bac est plein, il faut remplir celui d'à côté (ce qui n'a pas l'air évident pour tout le monde) et, le cas échéant, se déplacer au poste de collecte suivant pour éviter de déposer ses ordures à terre : il est impossible, techniquement, de récupérer ces poubelles ou encombrants hors bacs. De même, des personnes à mobilité réduites se sont plaintes de l'absence de bacs aux emplacements et ont dû ramener leurs sacs à la maison.

C'est en raison de cet usage collectif et de la propriété de la CAPEV qu'il est interdit de se les accaparer pour un usage privé et non adéquat (bac jaune de tri).

La qualité du service d'enlèvement des ordures dépend aussi du comportement des usagers.

agence de communication  
site Internet

imprimerie  
cartes de visite, adhésifs  
dépliants, plaquettes...  
panneaux publicitaires

**DesignCreation.fr**  
print web

**Tél. 04 71 02 80 57**  
6 bd Joffre - 43000 Le Puy-en-Velay  
design.creation@orange.fr

**MARBRE RIE** **COLOMB Rémy**

**CAVEAUX NEUFS  
ET RÉNOVATION**

NETTOYAGE ET ENTRETIEN

6, rue de l'aviation  
ZAC de l'aérodrome  
43320 CHASPUZAC

**04 71 01 36 22**

# Médaille de la famille française



## PROMOTION 2022

La médaille de la famille est accordée aux personnes (père, mère,...) qui ont élevé de nombreux enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. L'attribution de la médaille est honorifique, c'est-à-dire qu'elle rend hommage à ces personnes et leur témoigne la reconnaissance de la Nation.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Tout parent qui :

- a élevé au moins 4 enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans. Ils doivent avoir fait également, dans l'exercice des droits et des devoirs liés aux enfants, un constant effort pour les élever dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles.

Peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille :

- toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans, ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents,
- toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans au moins, un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté,
- tout veuf ou veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants, dont l'aîné a atteint 16 ans.

## QUEL EST L'INTÉRÊT ?

La médaille de la famille est une distinction purement honorifique. Elle permet de rendre hommage aux personnes qui ont donné de leur temps pour des enfants.

Les titulaires reçoivent une médaille et un diplôme. À cet effet, une cérémonie officielle peut être organisée par la préfecture ou par la mairie.

## COMMENT L'OBTENIR ?

Les dossiers (formulaire Cerfa N° 15319\*01) sont à retirer à l'accueil de l'UDAF ou à télécharger sur notre site ([www.udaf.org](http://www.udaf.org) rubrique Pôle Institution).

Les candidatures doivent être visées par la mairie et accompagnées des pièces suivantes :

- copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport en cours de validité,
- une copie des actes de naissance de vos enfants (copie intégrale ou extrait avec filiation),
- leurs certificats de scolarité,
- extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3).

Une fois le dossier complété par la mairie (le maire doit émettre son avis), il doit être adressé par courrier ou par mail à l'UDAF de la Haute-Loire **avant le 25 février 2022**.

UDAF de la Haute-Loire  
Pôle Institution familiale - Madame Fanny ROBERT  
12, boulevard Philippe-Jourde - CS 20139  
43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
[contact@udaf43.org](mailto:contact@udaf43.org)

## Alain CONDON - Apiculteur producteur

Miels · Pains d'épice · Nougat · Bonbons  
Le tout, fabriqué maison.



Certifié agriculture biologique depuis 1998

COYAC - 43320 Sanssac-l'Église  
Tél. 06 75 93 44 03

Location gîte rondin : labellisé Accueil Paysan



SARL  
**Yves PAL**

60, voie de Saint-Quintin  
Mont Chaux  
43700 CHASPINHAC

PAL Céline  
Port. : 06 50 93 50 07  
Mail : pal-yves@orange.fr

## Sarl ESBE FAÇADES

Jacques ESPENEL 06 11 68 50 44

Tél. 04 71 02 78 58 [esbe@wanadoo.fr](mailto:esbe@wanadoo.fr)  
Enduits - Joints de pierres - Sablage  
Peintures - Isolation par l'extérieur

Depuis 1980

Moulin Gauthier - 43320 Sanssac-l'Église  
Bureau : 3, rue Lavastre - 43000 Le Puy-en-Velay

## GARAGE VEDEL

[www.garage-vedel.fr](http://www.garage-vedel.fr)

Mécanique  
Dépannage  
Spécialiste GPL  
Location de véhicules  
Carrosserie  
Pare brise

ICI NOUS FAISONS VOTRE CARTE GRISE

GARAGE VEDEL 04.71.04.00.06

L'un des 188 meilleurs garages de France (réf. Leclerc ALLÔ GARAGE)

67 Avenue de la Bernarde - 43000 ESPALY ST MARCEL  
Tél : 04 71 04 00 06  
[contact@garage-vedel.fr](mailto:contact@garage-vedel.fr)

## La Main O'Fût

Bar à thèmes

6, rue Meynard  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél. 04 71 57 27 69

VOTRE PARTENAIRE ASSOCIATIF

## LA CAVE

S.B.B.M

ROND-POINT DE CORDES 43370 BAINS

04 71 57 50 19 - 06 85 77 53 01

## ets COSME

MAÇONNERIE - CARRELAGE - PLÂTRERIE  
DALLES - PAVÉS - BÉTON - CLÔTURE

JEAN-FRANÇOIS COSME  
06 74 72 45 91

VOURZAC - 43320 SANSSAC-L'ÉGLISE  
04 71 02 77 84

## Borelly

MENUISERIES

PVC - BOIS - ALU - MIXTE  
Rénovation - Construction - Négoce

43320 SANSSAC-L'ÉGLISE  
04 71 08 63 73  
[www.borelly-menuiseries.com](http://www.borelly-menuiseries.com)

## TAXI SARL Nadine

- Hospitalisation, consultation  
- Chimiothérapie, radiothérapie  
- Rééducation cardiaque  
- Kinésithérapie  
- Enfants (centre médico-social)

Tous transports :  
Tourisme - Aéroport  
Gare - Assistance...

Siège social 43370 Bains  
Commune de stationnement :  
43700 Brives-Charensac

Paiement CB accepté

[taxi-nadine@bbox.fr](mailto:taxi-nadine@bbox.fr) - 06 89 16 04 59

## Plomberie - Chauffage Sanitaire - VMC Nouvelles Energies Electricité

Gaëtan JOLIVET  
[gaetan2cv@hotmail.fr](mailto:gaetan2cv@hotmail.fr)

06 26 64 74 29

N°Siret 539 897 652 00019

## Débarras de l'Embarras

MAISON  
ENTREPÔT  
GARAGE  
CAVE  
GRENIER

Débarrasse - Déblaie  
Évacue tout ce qui vous encombre

Tél. 06 33 22 42 61  
[ldj43@orange.fr](mailto:ldj43@orange.fr)

Siren : 837608728

## La Ferme d'Amalthée

Fromages fermiers

Présent sur les marchés :  
Costaros le lundi matin,  
Le Puy-en-Velay (Plot)  
le samedi matin

Vente à la Ferme (magasin) :  
mardi 9h - 12h30,  
jeudi vendredi 9h-17h30

la.ferme.damalthee@orange.fr

Fressanges bas - 43320 Vazelles-Limandre

Anne-Marie Soleilhac : 06 83 74 30 41  
Julie Masclaux : 06 82 62 37 70  
Yannick Masclaux : 06 84 01 58 35